



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N°1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes de Forez-Est  
6 place Paul Larue  
42110 FEURS BP13

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Société SAFEGE  
SUEZ Consulting  
18 rue Felix Mangini  
69009 LYON

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Maitrise d'œuvre pour le Raccordement des nouveaux forages Marclopt et Saint Laurent la Conche

■ Date de la notification du marché public : 31/07/2023

■ Montant initial du marché public :

- Tranche ferme :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 43 680,00€
  - Montant TTC : 52 416,00€
- Tranche optionnelle n°1 :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 3 780,00€
  - Montant TTC : 4 536,00€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-20006 Page 202601729-172206-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2026

- Tranche optionnelle n°2 :
  - Taux de rémunération pour la mission 5.20% du montant des travaux issus de la phase préliminaire.

Conformément à l'OS n°3 la base de calcul pour la rémunération de la TO n°2 est de 5 270 355 € HT.  
Le tableau ci-dessous récapitule les montants des missions associées à la TO n°2

|                 |     |                |
|-----------------|-----|----------------|
| montant travaux |     | 5 270 355,00 € |
| taux TO n°2     |     | 5,20%          |
| Missions MOE    |     |                |
| PRO             | 20% | 54 811,69 €    |
| DCE             | 20% | 54 811,69 €    |
| VISA            | 15% | 41 108,77 €    |
| DET             | 35% | 95 920,46 €    |
| AOR             | 10% | 27 405,85 €    |

### ORDRE DE SERVICE N°3

La société SAFEGE, 18 rue Felix Mangini, 69009 LYON est invitée à

-Prendre connaissance de l'affermissement de la tranche optionnelle N° 2 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 sur la base d'un montant de travaux AVP, soit à 5 270 355 € HT et au taux de 5,20%

-Prendre connaissance d'une clause de révision des honoraires dans l'OS d'affermissement en indiquant que les honoraires définitifs seront sur la base d'un montant marché travaux.

A Montrond les Bains,  
Le 8/12/2025  
Le Président,  
Jacques LAFFONT



## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'article R.2194-2 du CPP permet la modification d'un marché public quel que soit son montant, lorsque des prestations sont devenues nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

En l'espèce, pour donner suite au transfert de compétence eau et assainissement au 01/01/2026 du SIVAP à la CC Forez-Est, il convient d'ajouter les prestations supplémentaires suivantes :

Renouvellement des conduites AEP et EU sur le tracé des travaux des forages Marclopt et Saint Laurent la Conche dont le linéaire total est d'environ 13 km.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cochez la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Le montant prévisionnel des travaux est de 2 415 000,00€ HT.

Il est proposé d'appliquer le même taux de maîtrise d'œuvre que celui du marché MOE pour le raccordement des forages, soit **5,20% sur les missions PRO et DCE** et pour les **missions suivantes** le taux sera abaissé à **3,5%** pour tenir compte de la mutualisation des travaux.

**La rémunération se rapportera au montant des travaux issus de la phase PRO selon les taux précités.**

| Travaux Connexes        |             |                     |
|-------------------------|-------------|---------------------|
| montant travaux         |             | 2 415 000,00 €      |
| taux PRO DCE            |             | 5,20%               |
| taux missions suivantes |             | <b>3,50%</b>        |
| Missions MOE            |             |                     |
| PRO                     | 20%         | 25 116,00 €         |
| DCE                     | 20%         | 25 116,00 €         |
| VISA                    | 15%         | 12 678,75 €         |
| DET                     | 35%         | 29 583,75 €         |
| AOR                     | 10%         | 8 452,50 €          |
| <b>TOTAL MOE</b>        | <b>100%</b> | <b>100 947,00 €</b> |

■ **Nouveau montant du marché :**

Le nouveau montant de la mission de maîtrise d'œuvre est décomposé de la manière suivante :

| Missions MOE globale                    |             |                     |
|-----------------------------------------|-------------|---------------------|
| Montant estimé travaux : 7 685 355 € HT |             |                     |
| Etudes précédentes                      |             | 43 680,00 €         |
| PRO                                     | 20%         | 79 927,69 €         |
| DCE                                     | 20%         | 79 927,69 €         |
| VISA                                    | 15%         | 53 787,52 €         |
| DET                                     | 35%         | 125 504,21 €        |
| AOR                                     | 10%         | 35 858,35 €         |
| <b>TOTAL MOE</b>                        | <b>100%</b> | <b>418 685,46 €</b> |

■ **Incidence montant marchés travaux :**

Il est rappelé que le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre sera calculé sur la base du montant des marchés travaux si ce dernier est inférieur à l'estimation des travaux établie lors de la mission PRO.

## E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------|
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)